

Questions soulevées par l'apprentissage précoce de la langue des signes par l'enfant sourd et ses proches

Philippe LEGOUIS

7221

Les progrès accomplis ces dernières années en matière de diagnostic anténatal amèneront inmanquablement, dans un certain nombre de situations, à ce que soit posée la question de **la valeur d'un enfant sourd**. Il est certes actuellement peu probable de voir se réactualiser un eugénisme qui a pourtant encore relativement récemment trouvé à s'exercer au moins à deux reprises sur la population des sourds. Pourtant **cette valeur** ne peut se mesurer seulement, à l'aune de l'attachement qui peut se construire entre des parents et un enfant à naître, puisque s'y ajoute, dans le cas d'un enfant-sourd, la référence anticipée à la réalité tierce et préexistante à cet enfant, d'une manière spécifique d'appréhender le monde qu'ont inventée et construite les sourds entre eux et qui participe à l'élaboration d'une **culture sourde** susceptible par son regard, de modifier les conditions de l'accueil de cet enfant.

« Ceci est original : il n'y a pas de " langue des trisomiques ", ni de " culture " de myopathes, et le Braille fait l'unanimité pour les aveugles. Quelle autre infirmité peut ainsi mettre en avant cette créativité extraordinaire de l'homme pour faire face à ce qui reste un scandale : " ne pas parler " ? Les débats éthiques concernant un eugénisme du fœtus sourd qui se profile avec les récentes découvertes génétiques ne font que commencer... » (Farges Nicole)

L'une des principales trouvailles de cette culture, pour ne pas dire son outil essentiel, est la **Langue des signes**, langue visuelle et gestuelle qui a reconquis au cours des deux dernières décennies, et sans avoir pourtant jamais cessé de s'exercer dans les milieux sourds, une reconnaissance officielle qui lui avait été confisquée par le Congrès de Milan en 1880, et il n'est sans doute pas indifférent de mentionner aujourd'hui la récente adoption par le Sénat (le 1^{er} mars 2004) du projet de loi « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » dont l'un des articles (Art. L. 312-9-1) stipule :

« La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière. Le Conseil supérieur de l'éducation veille à la diffusion de cette langue au sein de l'administration, et des établissements d'enseignement scolaire, ordinaires et spécialisés. Elle peut être choisie par les élèves comme « langue vivante étrangère » ou comme matière optionnelle au baccalauréat, ainsi qu'aux examens et concours publics. »

Dans une précédente recherche nous constatons que le positionnement des professionnels sourds en tant que relais identificatoire auprès des enfants auxquels s'adressait leur activité, constituait une constante de nos observations, et que cette dimension s'accompagnait d'une affirmation réitérée que **la question de la langue des signes était à poser sur le versant du sens** que sa reconnaissance et son utilisation ont pour les sourds, au delà des significations qu'elle a pour fonction de véhiculer.

Nous avons été amené depuis, à l'occasion d'un travail sur la révélation du handicap, à prendre connaissance des travaux de Simone KORFF-SAUSSE qui font état, chez les parents d'enfants handicapés, d'une représentation fréquente d'une **double filiation** rapportée par les cliniciens amenés à accompagner ces parents au moment ou à la suite de l'annonce du handicap. Cette représentation trouve d'autant plus à s'actualiser, lorsqu'un enfant sourd est amené à apprendre précocement **la langue des signes** ou lorsque certains membres de sa

famille sont invités à s'approprier cette **langue étrangère** auprès de représentants de la communauté des sourds.

Or, Simone KORFF-SAUSSE explique que cette dichotomie de la filiation se décline sur un fond de culpabilité qui questionne l'énigme de l'origine sur deux registres.

A la question « *Pourquoi ai-je mis au monde un enfant handicapé ?* », notion d'origine et recherche d'une causalité se côtoient. En effet, l'énonciation d'une cause médicale n'empêche pas les explications que les parents apportent eux-mêmes à la surdité de leur enfant pour tenter de la relier à leur histoire, et une étiologie détectée et reconnue du handicap - accident génétique, anomalie chromosomique etc...- ne suffit pas, le plus souvent, à soulager une culpabilité qui impose parfois la nécessité d'imaginer, en contradiction avec toute pensée rationnelle, un événement qui a causé le handicap. L'étrangeté de cet enfant renvoie donc plus ou moins consciemment à l'étrangeté de son origine, à l'instar de nombreux mythes où une naissance anormale est le signe d'une conception fautive comme si une partie de la réponse devait rester du domaine du mystère.

Cette attitude est donc bien le signe d'une sorte de **paradoxe de la filiation** vécu par les parents, et par voie de conséquence, par l'enfant, paradoxe dont l'acceptation imposerait « *à la fois la reconnaissance de la différence profonde de l'enfant sourd et donc, de l'étrangeté mutuelle des vécus, et à la fois la reconnaissance de cet enfant comme étant dans la prolongation généalogique de soi.* » (B. Virole, *Génétique et Surdité*)

L'une des hypothèses que le ressenti de notre expérience professionnelle nous amène à faire, est que cette dimension « autre » de la filiation d'un enfant handicapé est fréquemment projetée sur les professionnels spécialisés qui sont amenés à « nommer » le handicap au moment du diagnostic ou à accompagner les familles à la suite de son annonce. **Paternité encombrante et truquée**, elle risque, si elle ne trouve pas à être mise en scène, pour mieux être identifiée, déjouée et reconfigurée pour soutenir utilement une inscription sociale, d'embarquer les enfants sourds à la suite des acteurs professionnels du milieu spécialisé - sourds ou pas - en charge de leur éducation, dans l'imposture et l'exclusivité d'un lien de filiation qui les confisquerait à leur histoire familiale.

Souligner ce risque n'est pas minimiser le rôle des facteurs extérieurs qui pourraient contribuer à **relativiser l'inévitable d'une origine**. On connaît d'ailleurs mieux, depuis les observations cliniques faites à la suite de Freud, les effets salutaires d'une « pulsion de mort » qui ne cesse de tuer les représentations et fantasmes qui prétendent rendre compte d'une filiation d'une manière univoque (Leclair Serge, p.56). Plus puissante que "l'amour du prochain", cette exigence de l'accomplissement d'une mort, qui, condition de l'entrée dans le registre de la métaphore, ne se réalise qu'en manquant sa victime, - ainsi que l'illustre la scène du sacrifice d'Isaac -, ne cesse de se répéter en réglant son compte à l'enfant merveilleux qui lui-même ne cesse de renaître de son point d'origine.

Dans la même logique, l'intervention du milieu spécialisé en tant que tiers, pourrait donc contribuer à relativiser, comme est appelé à le faire tout tiers vis à vis de tout un chacun, la dimension ontologique d'une identité originaire. Mais ses interventions s'effectuent souvent elles-mêmes sur un mode totalisant et la situation de substitution à la paternité réelle où, nous l'avons vu, elles s'enracinent, - puisque « l'acte de nommer » le handicap accompli par les spécialistes peut être, dans une certaine mesure, rapproché d'un acte de paternité -, risque fort

d'être, de fait, plus ou moins consciemment relayé et revendiqué par les institutions spécialisées poursuivant leurs « buts de système » (Bonami).

A ce point de la réflexion, la référence à la théorie psychanalytique et à ce que, dans *Névrose, Psychose et Perversion*, Freud appelle « Le roman familial des névrosés », permet d'illustrer ce qui précède. Selon Freud, en effet, le désir le plus ardent du petit enfant est de devenir semblable à ses parents, mais ce mouvement d'identification se heurte à d'intenses motions de rivalité sexuelle. L'enfant a alors recours à une activité fantasmatique qui sous forme de rêves diurnes met en scène des romans familiaux où l'enfant s'invente d'autres origines.

La tentation pour les établissements spécialisés de s'approprier l'enfant sourd dans la dimension de son handicap constituerait donc une offre de passage à l'acte de fantasmes du type de ceux mis en scène par la rêverie du « roman familial », et permettrait alors que s'y enracine une filiation non moins univoque que celle dont elle aurait pris le relais.

Les situations d'intégration dans le milieu ordinaire, de par la naïveté du regard parfois trop banal que ses acteurs portent sur l'enfant sourd, peuvent contribuer à déjouer la posture incertaine d'une telle filiation. Elles ont cependant elles-mêmes leurs limites : elles peuvent en effet entrer en résonance avec un fantasme fréquent chez les parents d'enfants handicapés qui malgré tout le savoir qu'ils ont sur l'évolution de l'anomalie, n'en continuent pas moins de croire à une normalisation possible. Elles peuvent aussi contribuer à renforcer le sentiment rencontré chez l'enfant lui-même, que l'anomalie va disparaître de façon magique, sentiment connoté parfois d'une tonalité de triomphe qui, selon Benoît Virole, constitue un évitement de la question du deuil sur un mode maniaque. Celui qui est stigmatisé par le handicap pourrait alors rejoindre le sort envié de ceux qui sont dans la norme par le seul fait de l'attente d'une maturité à venir, à l'image du comportement du « vilain petit canard » dans le conte d'Andersen.

Mais en ce qui concerne le handicap de surdité, on entrevoit aussi, à la lumière de l'allusion déjà faite à une culture sourde, que le vilain petit canard pourra trouver dans celle-ci une issue aux deux apories précédentes, car si le souci de normalisation de ses éducateurs ne lui en barre pas l'accès, l'aménagement d'espaces collectifs avec d'autres sourds, et l'apprentissage de ce que l'allusion au conte d'Andersen nous offre l'opportunité d'orthographier ici comme « langue des cygnes », - lieu et langue, ces deux éléments d'une culture -, seront finalement pour lui les agents d'une transformation.

On entrevoit, dans ce contexte, la complexité du processus d'entrée dans l'apprentissage précoce de la LSF, tant par l'enfant que par ses proches, alors que la langue maternelle est définie, (Rapport Gillot) « non plus comme la langue parlée par la mère, mais comme la série de procédures intuitives mises en œuvre par la mère pour permettre à son enfant de devenir un « être de langage ».

« Il faudra que la mère apprenne la langue des signes pour communiquer de manière efficace avec son enfant en accompagnant sa parole de gestes, et c'est à travers cette volonté de visualiser la langue que l'enfant sourd aura accès au langage. Cependant, ce n'est pas la mère qui va apprendre la langue des signes à son enfant. Il est en effet difficile d'imaginer que de jeunes parents confrontés à l'annonce de la surdité de leur bébé, pourront d'emblée être capables de posséder parfaitement une langue visuelle au demeurant fort difficile à utiliser correctement. On va s'efforcer de fournir à l'enfant des contacts réguliers avec une personne qui utilise spontanément ce moyen de communication. »

A l'issue d'un précédent travail, soulignant la nécessité d'accentuer l'effort de formation des professionnels spécialisés dans un contexte où se confirmait une tendance à l'accompagnement social du handicap et à la seule compensation de ses conséquences, en tant qu'il devenait assimilable à une exclusion (JAEGER), nous envisageons d'élargir l'enquête que nous avons menée à un public plus large de professionnels sourds, voire entendants. Mais nous appuyant aujourd'hui sur l'ouverture que nous y faisons en conclusion vers la question d'un narcissisme familial originaire ayant à s'articuler à celle de la reconnaissance de la surdité, nous élargirions aussi notre enquête à des entretiens qui s'adresseraient à des pères et des mères d'enfants sourds, de manière à mieux définir les obstacles qui s'opposent encore souvent, malgré une assez large médiatisation et une reconnaissance accrue de la langue des signes, à son apprentissage précoce à la suite de l'annonce de la surdité.

L'hypothèse générale soutenant notre travail rendrait compte de cette double direction de recherche :

- questionnant la notion de **symbolisation**, au sens où symboliser est parfois présenté comme le fait de « *mettre quelque chose à la place de l'objet perdu* », elle permettrait d'interroger les représentations qui chez les parents d'enfant sourd pourraient donner des indices de leur positionnement par rapport au processus de deuil qu'ils sont appelés à vivre en lien avec la représentation de l'enfant espéré et de la manière dont ce positionnement permet ou empêche la transmission et la construction d'une « langue maternelle », - notion qui sera elle-même à mettre en question -,
- se référant à la notion de **métaphore**, au sens où μετα-φορειν (*meta-phorein*) peut être étymologiquement rapproché de l'idée d'un « un coup porté à côté », pour rendre compte de la manière dont les milieux d'accueil respectifs, spécialisé ou ordinaire, s'acquittent du semblant de meurtre qu'est le déplacement du narcissisme originaire qu'ils ont mission d'opérer afin que s'effectue l'entrée dans la langue de l'enfant sourd.

La problématique ébauchée ici est à rapprocher d'un contexte juridique qui affiche une forte volonté d'intégrer les personnes handicapées et dont il convient d'interroger la place qu'il fait aux enjeux à la fois éthiques et techniques qu'implique la mise en œuvre d'une telle politique.

Cette étude mobilisera, en ce qui concerne le cadre théorique permettant de poser sa problématique, des concepts empiriques issues de la psychanalyse. Elle empruntera, pour l'enquête, une approche phénoménologique qui fera appel à la technique de l'entretien semi directif. Le traitement des entretiens pourra donner lieu à l'élaboration de typologies.

Philippe LEGOUIS

BIBLIOGRAPHIE

- BARTHES Roland.** *La chambre claire*, Note sur la photographie. Paris : Cahiers du Cinéma Gallimard Seuil, 1980. 189 p.
- BONAMI Michel.** Les politiques scolaires peuvent-elles modifier les pratiques pédagogiques ? : une perspective d'analyse organisationnelle. In Journée du centre de formation. *Pédagogie d'adultes et développement organisationnel*. Louvain, juin 1999. 14p.
- DEMAZIÈRE Didier et DUBAR Claude.** *Analyser les entretiens biographiques*. Paris : Nathan, 1997. 350 p.
- DOSTOÏEVSKI.** "Le sous-sol" in *Les nuits blanches, Le sous-sol*. Paris : Gallimard-Folio, n°1352, 1969.
- FARGES Nicole,** Diagnostic de la surdité et représentations dans le temps, in *L'annonce anténatale et postnatale du handicap – un engagement partagé*, Espace éthique – Mission handicaps, AP-HP/Doin 2001
- FREUD Sigmund.** "Le roman familial des névrosés", in *Névrose, Psychose et Perversions*. Paris : PUF, 1973.
- GILLOT Dominique.** *Le droit des sourds, 115 propositions*. Rapport de D. Gillot, députée du Val d'Oise. Wanadoo. Juin 1998. 06/2001. http://perso.wanadoo.fr/dominique.gillot/Rapport-sourds.html#les_fondements

HAAG Geneviève, KRISTEVA Julia, MANNONI Octave, et al. *Travail de la Métaphore. Identification / Interprétation.* Paris : Denoël, 1984. 222 p.

JAEGER Marcel. Du handicap à l'exclusion : des frontières brouillées. *Esprit*, 1999, n° 259, p. 6-64.

KLEIN Mélanie. *Envie et gratitude.* Paris : Gallimard, 1968. 230 p.

KORFF-SAUSSE Simone. *D'Oedipe à Frankenstein, Figures du handicap.* Desclée de Brouwer,

LECLAIRE Serge. *On tue un enfant.* Paris : Seuil, 1975. 138 p.

LEGENDRE Pierre. *Le crime du Caporal Lortie.* Paris : Fayard, 1989. 187 p.

SAUSSE Simone. *Le miroir brisé.* Paris : Calmann-Lévy, 1996. 201 p.

TISSERON Serge. *Le mystère de la chambre claire.* Photographie et inconscient. Paris : Champs-Flammarion, 1999. 187 p.

TISSERON Serge. *Psychanalyse de la bande dessinée.* Paris : Champs-Flammarion, 2000. 155 p.

VIROLE Benoît. (Ed.) *Psychologie de la surdit .* 2^{ me}  dition augment e. Bruxelles, Paris : De Boeck Universit , 2000. 481 p.

(avec la collaboration de M.T. Abbou, B. Azema, C. Cuxac, Dr Dagron, Dr Delaroche, Dr Huyghe, Dr Laccourreye, C. Mallet, D. Martenot.)